

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Modification de la procédure de recours aux services d'assistance en escale à l'aéroport de Bruxelles-National

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la procédure de recours contre une décision relative à la procédure de sélection pour les catégories limitées de services d'assistance en escale à l'aéroport de Bruxelles-National.

L'avant-projet vise à limiter l'incertitude et les retards dans la procédure de recours, tout en modifiant ses délais. La modification proposée prévoit que le recours doit être introduit dans un délai de 15 jours, non pas à compter de la réception de la décision, mais à compter du cinquième jour ouvrable suivant la réception de la notification, envoyée soit par courrier électronique, soit par courrier recommandé.

La décision est notifiée par mail et par lettre recommandée avec accusé de réception. Si les notifications n'interviennent pas le même jour, la date de la dernière notification intervenue est prise en compte pour le calcul du délai précité de 15 jours.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Thomas Delchambre
Porte-parole
+32 474 35 75 51
thomas.delchambre@gilkinet.fed.be

Benjamin Bergiers
Directeur de la Communication - Porte-parole
+32 473 30 90 22
benjamin.bergiers@gilkinet.fed.be